

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de Villars les Dombes
Commune de SAVIGNEUX

Délibération n° 03 2023 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du : vingt et un mars deux mil vingt trois

Convocation du : treize mars deux mil vingt trois

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars à vingt heures, les membres composant le Centre Communal d'Action Sociale de SAVIGNEUX, dûment convoqués par le Président, se sont réunis en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles GARNIER, Président.

OBJET : BUDGET CCAS - Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2022.

Présents : Monique SEVE, Philippe THEVENARD, Elise DIENNET, Nadine GONIN, Christine ROUX, Gisèle SALVA, Mina BENKEDER, Angélique SAUZY, Gilles GARNIER, Nadine LUMINET, Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX.

Secrétaire de séance : Nadine GONIN

Absents excusés : Daniel COINTY, Marjolaine CINIER

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
Vu le compte administratif et le compte de gestion 2022.

Monsieur Gilles GARNIER quitte la séance

Sous la Présidence de Madame Elise DIENNET, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après s'être fait présenter l'exécution du budget

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20230321-03_2023_01-BF
Date de réception préfecture : 24/03/2023

de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Fonct.	4 602,88 €	5 279,41 €	- 676,53 €	3 995,40 €	3 318,87 €

Considérant que Monsieur Gilles GARNIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du Centre Communal d'Action Sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

A L'UNANIMITE

- **Approuve** le compte administratif 2022 du budget CCAS soumis à son examen, ainsi que le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget CCAS définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera affichée en mairie, insérée au recueil des actes administratifs et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et ans que dessus.

Le Président

Gilles GARNIER



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché le

La secrétaire de séance

Nadine GONIN